

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2022**

DEL-2022-198

L'An deux mille vingt-deux, le quinze septembre, à 10 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/9/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes MERMIER, PARIS.
MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DEAGE, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mmes DETURCHE, TARAGON.
M. COUTIER.

Etaient absents ou excusés :

Mme DALL'AGLIO.
MM. CHASSAGNE, DAVIET, DESCHAMPS, GILLET, PEUGNIEZ, SADDIER, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, QUESNEL,
MM. CHALLEAT, GAL, GRANGE, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS : du SYANE

Membres en exercice : 25
Présents : 14
Représentés par mandat : 3

Objet : COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN - CHALET DE L'AULP - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ME 21313 AVEC L'ENTREPRISE SOCCO

Exposé du Président,

Par marché N° ME 21313 en date du 15 mars 2022, le SYANE a confié à l'entreprise SOCCO, la réalisation de travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité, dans le cadre du raccordement électrique du Chalet de l'Aulp et du refuge de Pré Vérel, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet GEOPROCESS.

Il apparaît que dans le cadre du chantier, des terrassements supplémentaires sont nécessaires afin de localiser et de câbler un fourreau HTA existant. D'autre part, la pose d'un fourreau en anticipation, permettant la traversée de la route sous le futur enrobé neuf, a été demandé par la commune.

Le montant initial du marché s'élève à 69.975,20 € HT.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 5.398,10 € HT, soit une incidence de 7,71 % sur le montant du marché initial.

La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 15 septembre 2022.



Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES A NUMERIQUE

